

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 20 avril 2018

Date de publication : 24 avril 2018	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 11 avril 2018	Nombre de délégués présents ou représentés : 13

Le 20 avril 2018, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, Président.

### Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

*Mme Myriam GARREAU*

M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

M. Nicolas GAMACHE

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime

*Mme Catherine DESPREZ*

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres

Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée

M. François BON

Au titre des communes

M. Bernard BORDET,

M. Jean-Pierre SERVANT

M. Marc THEBAULT

Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI

M. Yann HELARY

M. Michel SIMON

Au titre des chambres d'agriculture

M. Christian AIME

### Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Benoit BITEAU, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, M. Arnaud CHARPENTIER, M. Pascal DUFORESTEL, M. Jean-Claude RICHARD, M. Maxence DE RUGY, M. Stéphane VILLAIN



### Développement de la marque : charte concernant la filière viande bovine

Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

## Développement de la marque : charte concernant la filière viande bovine

### Contexte

Dans le cadre du déploiement de la marque, la mise en place d'une charte valorisant les principes selon lesquels les partenariats seront établis, est proposée.

### Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau adopte la charte proposée et autorise le Président ou son représentant à signer les documents permettant la mise en œuvre de cette charte.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

